

Envoyé en préfecture le 03/04/2014

Reçu en préfecture le 03/04/2014

Affiché le

04/04/14

SLO

**COMMUNE DE  
CHAMP SUR DRAC  
DEPARTEMENT  
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 28 mars 2014  
N° 16/2014**

**L'AN DEUX MILLE QUATORZE LE VINGT-HUIT MARS 2014**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 24 mars 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr NIVON Jacques, Maire.

**PRESENTS** : M. Mmes NIVON J., BARET E., CAILLAT G., CATTANI J. L., CERONI J., DIBON C., GALLEGRO G., GALVEZ M., HAMEL E., KOENIG S., LEGROS N., MANTONNIER D., MENDEZ M., MILLET G., RIOU M., VITINGER A., ZABONI S., ZANNI B.

**PROCURATIONS** : CHABANY S. à KOENIG S., MILET F. à HAMEL E., DIETRICH F. à MENDEZ M., SANCHEZ D. à ZABONI S., CHAIB J. à CERONI J.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Mme Sandra KOENING est nommée secrétaire de séance.

**DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS**

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-33 et 2121-21, Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation de représentants de la commune au sein d'organismes extérieurs auxquels elle adhère.

Comme le prévoit l'article 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales le Maire propose de voter ces désignations à main levée.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations :

**LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE**

**DESIGNE** les représentants de la commune au sein des organismes extérieurs auxquels elle adhère et des instances auxquelles elle participe :

**ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES**

- 1 représentant titulaire : JL.CATTANI

- 1 représentant suppléant : J.CERONI

**INSTITUT DES RISQUES MAJEURS**

- 1 représentant titulaire : A.VITINGER

- 1 représentant suppléant : J.CERONI

**AURG** :

1 représentant titulaire : G. MILLET .

Envoyé en préfecture le 03/04/2014

Reçu en préfecture le 03/04/2014

Affiché le 04/04/14 SLO

**ADRIR (Association Départementale Isère Drac Romanche)**

1 représentant titulaire : S.ZABONI

**ASSOCIATION SYNDICALE ROMANCHE AVAL (ASRA) :**

- 1 représentant titulaire : C.DIBON

**COMITE DE RIVIERE ROMANCHE :**

- 1 titulaire S. ZABONI

**CONSEIL DE VIE SOCIAL DE CHAMP SUR DRAC :**

- 1 représentant titulaire : D.MANTONNIER

- 1 représentant suppléant : M.RIOU

**Synergie Patrimoniale :**

- 1 représentant titulaire : J.CHAIB

**Correspondant défense :**

- 1 représentant titulaire : A.VITINGER

**Correspondant sécurité routière :**

- 1 représentant titulaire : A.VITINGER

- 1 représentant suppléant : G. MILLET

**RESERVE REGIONALE DES ILES DU DRAC :**

- 1 représentant titulaire : JL. CATTANI

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus**

**Pour copie conforme,**

CHAMP sur DRAC le 1<sup>er</sup> avril 2014

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire  
de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture  
et de sa publication ou notification.

